

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION**CYCLE PREPARATOIRE AU CONCOURS INTERNE
D'ENTREE A L'ENA (1ère et 2ème catégories)****RAPPORT DU JURY*****SESSION 2009***

Je tiens ici, comme président du jury et rédacteur de ce rapport, à exprimer de nouveau ma vive gratitude à la direction et aux personnels de l'ENA pour la disponibilité, l'écoute et l'aide chaleureuse qu'ils ont en permanence apportées aux travaux du jury.

Gérard MAMOU
Président

SOMMAIRE

REMARQUE PREALABLE (p. 3)

OBSERVATIONS D'ORDRE STATISTIQUE SUR LES DEUX CONCOURS (p. 3)

OBSERVATIONS GENERALES SUR LES EPREUVES (p. 5)

LES EPREUVES ECRITES (p. 7)

LA REDACTION D'UN EXPOSE SUR UNE QUESTION D'ACTUALITE D'ORDRE POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIAL OU INTERNATIONAL (p. 7)

LA NOTE DE SYNTHESE (p. 8)

L'EPREUVE ORALE (p. 10)

ANNEXES :

Annexe 1 : COMPLEMENTS SUR LA METHODE D'ELABORATION ET DE REDACTION DE LA NOTE DE SYNTHESE (p. 12)

Annexe 2 : LISTE DES SUJETS D'ECRIT DU CONCOURS DE LA SESSION 2009 (p. 14)

RAPPORT DU JURY DES CONCOURS DE LA PENA

SESSION 2009

Le texte qui suit est très redevable aux contributions des membres des jurys, et en particulier celles de Mmes Karine Turpin et Marie-Agnès Rampnoux, MM. Charley Chétrit et Guy Quilleveré pour le premier concours, Mme Nicole Bérézin pour le second concours.

REMARQUE PREALABLE

Comme celui des années précédentes, et pour des raisons de cohérence et d'utilité, ce rapport rassemble les observations relatives aux *concours* de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories d'accès aux cycles préparatoires au concours interne de l'ENA. Les épreuves écrites de ces deux concours se sont déroulées le 31 mars 2009. Les épreuves orales se sont déroulées du 2 juin au 07 juillet 2009 pour la 1^{ère} catégorie et du 27 au 29 mai 2009 pour la 2^{ème} catégorie.

OBSERVATIONS D'ORDRE STATISTIQUE SUR LES DEUX CONCOURS

Le concours de la 1^{ère} catégorie, ouvert aux candidats titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur de niveau III et plus (niveau bac + 3 au minimum) a attiré nettement moins de candidats que les années précédentes : le nombre des inscrits, qui était de 710 en 2004, est passé à 609 en 2008 puis à 496 en 2009, dont seulement 375 présents contre 478 à la session 2007. Cette situation demande à l'évidence une analyse en profondeur à laquelle se livre en effet la direction de l'Ecole. Le jury a retenu 205 candidats pour les épreuves orales et il a admis 121 candidats pour 110 places offertes (3 candidats en liste complémentaire). Le taux de réussite est de 32,3 % sur la base des présents.

Le concours de la 2^{ème} catégorie quant à lui, ouvert aux candidats disposant au moins du niveau bac et au maximum de diplômes à bac + 2, connaît une assez sensible progression, due en particulier à une information plus déterminée de l'Ecole en direction des administrations concernées et des candidats potentiels : le nombre des inscrits, qui était de 25 en 2008 est passé en 2009 à 54, dont 38 se sont effectivement

présentés, contre seulement 16 présents au concours 2008. Le jury a retenu 28 admissibles, de sorte que, contrairement aux années précédentes, il a pu pourvoir la totalité des 20 postes offerts. Le taux de réussite n'en demeure pas moins de 52,6 % sur la base des présents.

Il est dès lors permis de penser que, parmi les remèdes que l'Ecole aura à définir pour enrayer radicalement la baisse préoccupante des candidatures au concours de la 1^{ère} catégorie, le développement de la communication externe à son sujet se devra d'être en bonne place. Elle pourra sans difficulté mettre l'accent sur le fait qu'à ces deux concours, les candidats potentiels possèdent des *chances statistiques de succès* fort intéressantes, compte tenu du niveau élevé de l'enjeu engagé.

Le taux de féminisation est, de nouveau, en augmentation dans la 1^{ère} catégorie à cette session 2009. Il est de 47,8 % pour les admissibles et de 49,2 % pour les admis, contre respectivement 44,6 % et 35,1 % en 2008. S'agissant de la 2^{ème} catégorie, ce taux est en 2009 de 35,7 % pour les admissibles et de 35 % pour les admis.

La moyenne d'âge des admis de la 1^{ère} catégorie se situe autour de 34,5 ans (le candidat le plus jeune ayant 27 ans, le plus âgé 50), et celle des admis de la 2^{ème} catégorie est d'environ 38 ans (le candidat le plus jeune ayant 30,5 ans, le plus âgé 53).

S'agissant du taux des admissibles, le plus significatif en matière de situation familiale : le pourcentage en 1^{ère} catégorie de candidats *célibataires* est de 43,4 % ; de *mariés* de 29,3 %, de *placés sous le régime du PACS* de 14,6 %. Le pourcentage en 2^{nde} catégorie de candidats *mariés* est de 42,8 % ; de *célibataires* de 25 % ; de *placés sous le régime du PACS* de 10,7%.¹

S'agissant, pour les candidats présents, des *régions lieux de résidence* : en 2^{nde} catégorie, sur 38 candidats, seule l'Ile de France (19 candidats) dépasse le nombre de 3 ; en 1^{ère} catégorie, sur 375 candidats, hormis l'Ile de France (257 candidats, c'est-à-dire 68,5% du total !), Rhône-Alpes (22), Nord-Pas-de-Calais (16) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (13), aucune ne dépasse le nombre de 8. *L'origine géographique des candidats* reste donc inchangée, avec une très forte proportion de candidats originaires de la région parisienne, comportant, outre l'effet mécanique de l'importance des administrations centrales, une influence déterminante de la préparation organisée par le ministère des Finances et ouverte à l'ensemble des fonctionnaires. Une répartition à ce point marquée en faveur de la région parisienne ne laisse cependant pas d'interroger.

Le niveau des diplômes et surtout la nature de la formation antérieure continuent à peser d'évidence sur la qualité des prestations des candidats, à l'écrit comme à l'oral.

Si 3 candidats sur les 28 admissibles de la 2^{ème} catégorie *se présentaient au concours* pour la deuxième fois – les 25 autres faisant là leur première tentative –, 44 des admissibles de la 1^{ère} catégorie s'y présentaient pour la deuxième fois et 16 pour la

¹ Les autres candidats sont soit en situation de concubinage, soit divorcés.

troisième.² L'importance, déjà soulignée pour les concours précédents, du nombre de candidats ayant bénéficié d'une préparation au concours s'est nettement confirmée cette année.

La répartition professionnelle des candidats reste, cette année encore, très déterminée. Les personnels du ministère de l'Education nationale (45 admissibles sur 205), ceux du ministère de l'Economie des Finances et du Budget (24 admissibles ; le nombre d'inspecteurs des impôts candidats, même s'il s'explique en partie par certaines réformes récentes, demeure relativement fort élevé), ceux du ministère de l'Intérieur (administrations centrale et préfectorale, 12 admissibles) et ceux de la Fonction publique territoriale (10 admissibles) constituent la majorité des candidats présents, des admissibles et des admis au concours de la 1^{ère} catégorie. Les personnels des ministères sociaux ne sont que 7 cette année à être parvenus au stade de l'admissibilité. Les candidatures restent donc marquées par une forte représentation des enseignants, les origines des autres candidats restant au demeurant très variées (Douane, Protection judiciaire de la Jeunesse, Ville de Paris, DGSE, ministère des Affaires étrangères, de la Défense, etc.).

La répartition des origines des candidats de la 2^{ème} catégorie n'est pas significative compte tenu du nombre relativement faible de candidats. Avec 3 candidats admissibles sur 28, le ministère de l'Economie, des Finances et du Budget y tient la première place.

OBSERVATIONS GENERALES

La première et la plus évidente des observations faites cette année par les jurys au sujet des concours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories du concours de la PENA 2009 est que la très grande majorité des défauts et des qualités constatés dans les prestations des candidats, à l'écrit comme à l'oral, sont assez précisément ceux qui avaient déjà été identifiés à la précédente session. Cette observation porte d'ailleurs les jurys à recommander instamment aux candidats de la session 2010 de **se reporter sans tarder aux précédents rapports publiés sur ces concours**, et en particulier à celui portant sur les concours 2009. Ce dernier s'efforçait notamment de leur fournir en quelque sorte, et pour accroître la transparence des concours, la nature et la définition mêmes des épreuves qu'ils ont à subir.

Cependant, et dans le même ordre d'idées, le jury a constaté avec satisfaction que, pris globalement, les candidats - et cette remarque inclut aussi bien ceux qui avaient échoué à la précédente session (2008) que ceux qui se présentaient à la dernière pour la première fois - avaient sensiblement progressé sur un certain nombre de points, la plupart du temps non négligeables, et sur lesquels nous reviendrons. Il est apparu clairement que ces candidats, pour beaucoup d'entre eux, ont tiré grand parti d'une part de la lecture attentive et active des rapports des jurys, d'autre part de la rencontre d'après concours avec les membres du jury, sorte de séance de

² Auxquels il faut ajouter : 2 candidats se présentant pour la 4^{ème} fois et 1 pour la 5^{ème}. Pour le reste des candidats, soit 142, cette session était la première.

« *débriefing* » offerte par l'Ecole à un grand nombre d'entre eux parmi les admissibles, sans doute en raison du climat d'ouverture qui préside naturellement à ces séances. Quant à ceux qui n'avaient pas été admis à la session 2008, et l'ont été à la dernière session, leur transformation était sensible, parfois même éclatante, à l'oral notamment, au point d'impressionner les membres des jurys qui les avaient interrogés l'année précédente.



En première analyse, le jury a relevé, dans les prestations des candidats, les aspects suivants :

- Beaucoup moins d'écritures très difficilement lisibles, voire quasiment indéchiffrables. Est-il besoin de répéter ici qu'une copie à l'écriture illisible, comme cela a cependant été encore le cas à cette dernière session, s'auto-annule ?
- Davantage de candidats ont suivi, et pour beaucoup sérieusement, une formation spécifique à l'un de ces deux concours. Les jurys ont moins entendu que l'année passée des candidats soulever l'argument, en réalité sophistique, selon lequel il ne devrait pas y avoir besoin de se préparer à un concours qui n'a pour fonction que de permettre l'accès à la préparation d'un concours postérieur. Or, si des candidats se présentent à des épreuves dont seuls ceux qui les auront le mieux réussies auront accès à une telle préparation, *il s'agit bien d'un concours, et il faut se donner les moyens d'y être bien classé !* D'une manière plus générale, les rapports des jurys citent des exemples précis de ce que les candidats (dont il n'est pas attendu qu'ils soient des experts ou des spécialistes de quelque domaine que ce soit) ne peuvent pas ignorer sans donner le sentiment que leur curiosité intellectuelle et culturelle est déficiente, voire qu'ils ne sont pas motivés par le concours qu'ils sont en train de passer. La préparation, quelque forme qu'elle prenne, est donc incontournable.
- Cette faiblesse est évidemment vite sensible à l'oral, où des candidats ont rapidement montré leur désintérêt pour l'actualité même, mais elle s'avère également très coûteuse à l'écrit, les correcteurs ayant noté que trop de copies se montraient « plus ou moins vides d'informations substantielles », y compris sur « l'actualité », alors que l'intitulé des épreuves le comporte explicitement, - ce qui est naturellement préoccupant, sinon rédhibitoire. En effet, c'est alors très logiquement que les dissertations, en particulier, accumulent les lieux communs, sont pauvres de références, illustrations et analyses, et s'avèrent d'une superficialité consternante.

- C'est donc à l'oral que l'évolution qualitative est la plus sensible, la plus nette. On développera ce point plus loin. D'une façon globale, les candidatures étaient majoritairement de bon niveau.



LES EPREUVES ECRITES

Sous la réserve déjà signalée de l'absolue nécessité de la lisibilité de l'écriture, le niveau d'orthographe, et plus généralement *la forme* des prestations, ont paru relativement corrects. Cependant, trop de copies comportent des phrases trop longues ou trop complexes pour rester compréhensibles. Il est de nouveau recommandé aux candidats d'écrire simplement et clairement. Les plans étaient généralement clairs et bien annoncés dès l'introduction ; cependant, ils étaient parfois trop scolairement rappelés tout au long de la copie.

La rédaction d'un exposé sur une question d'actualité d'ordre politique, économique, social ou international

D'une manière globale, les candidats se sont assez également répartis entre les sujets, avec les mêmes modestes résultats.

Il est d'abord fortement conseillé aux candidats de prendre le temps de définir avec rigueur et précision les termes du sujet, de bien délimiter son champ d'application, afin d'éviter les développements qui frôlent dangereusement le hors-sujet, ou qui même s'y engagent nettement. Les exemples de ce défaut important sont nombreux : sur le sujet d'actualité sociale du 1^{er} concours, « *Y a-t-il une fatalité de l'exclusion ?* », l'envahissant développement de tel candidat sur l'exclusion des personnes âgées n'est pas recevable. Ainsi également, le sujet d'actualité économique du 2^{ème} concours, « *Faut-il s'attendre à un retour en force du protectionnisme ?* », se transforme-t-il fréquemment en une analyse de la crise économique actuelle, sans la moindre définition de ce qu'est le protectionnisme. Pour la même raison, des copies ne traitent qu'une partie de la question posée. Ainsi, s'agissant du sujet d'actualité sociale du 2^{ème} concours, « *Quelles fonctions sont-elles remplies par le fait associatif ?* », les associations se résument-elles dans certaines copies aux seules dont le but est social, et pour ce qui est du sujet d'actualité politique du 2^{ème} concours, « *Forces et faiblesse des régimes démocratiques* », le correcteur doit très souvent se contenter de l'exemple français, sans la moindre comparaison avec d'autres types de régimes. Par ailleurs, les connaissances sont trop fréquemment très générales et clairement lacunaires. Globalement, et paradoxalement, l'épreuve n'est pas mieux maîtrisée que la note de synthèse.

Trop peu de candidats ont osé s'affirmer et exprimer avec conviction leur avis personnel sur le sujet, et seules quelques (trop rares) copies bien argumentées ont manifesté une solide et riche réflexion personnelle. Si quelques-unes sont en effet tout

à fait remarquables, et plusieurs honorables, beaucoup restent d'un niveau vraiment insuffisant : plan sans relief ni articulation bien définie entre les différentes parties ; style sans élégance et très scolaire, phrases trop longues ; nombreuses approximations et inexactitudes à caractère factuel (confusion de dates, références imprécises) ; ensemble de propos convenus à peine relevés par quelques références, souvent banales, à l'actualité ; indigence des connaissances se rapportant au sujet choisi ; recours fréquent à des généralités qui ne peuvent compenser le défaut de culture générale. De plus, certains candidats omettent de rappeler les présupposés théoriques des analyses qu'ils présentent, - du moins lorsqu'ils déterminent une problématique, ce qui n'est pas toujours le cas.

La note de synthèse

Il était proposé aux candidats de la 1^{ère} catégorie la rédaction d'une note de synthèse de quatre à six pages présentant « *les principaux enjeux de l'accueil de la petite enfance* ». Le dossier articulait de manière équilibrée des aspects sociaux et juridiques, - de droit interne et de droit communautaire. S'agissant de la 2^{ème} catégorie, le sujet, qui demandait aux candidats de présenter « *les principaux aspects de la problématique du suicide en milieu de travail* », mêlait de manière dynamique des éléments d'ordre juridique et social, voire sociologique, à une lourde réalité humaine, dont on a pu voir récemment qu'elle prenait, précisément, une forte *actualité*.

Les candidats ont fait preuve d'une assez bonne compréhension de leur sujet, et ils ont fait des efforts méritoires pour dépasser le simple résumé des textes et pour en hiérarchiser les idées. Mais l'analyse reste souvent superficielle, et tous les documents ne sont pas utilisés. Des points importants sont oubliés. Surtout l'esprit critique n'est pas toujours présent : ainsi, s'agissant du sujet relatif au suicide en milieu de travail, la responsabilité des entreprises est occultée ou minimisée dans bon nombre de copies, de même que leurs efforts pour y porter remède sont peu analysés. La fin abrupte de certaines copies témoigne de difficultés à terminer le travail dans le temps imparti.

Les sujets étaient assez aisément abordables. S'agissant de celui du 1^{er} concours, les définitions à connaître étaient contenues dans le premier document. Cette épreuve a été dans l'ensemble réussie. Certains candidats sont cependant trop entrés dans les détails, s'interdisant la vision d'ensemble inhérente à l'épreuve.

Si les candidats dans leur majorité paraissent savoir ce qu'est en théorie une note de synthèse et ce qu'on en attend, peu d'entre eux pour autant réussissent correctement l'exercice, ce qui porte à s'interroger sur les raisons de cette faiblesse.

Il faut concevoir un plan, - dont les principales qualités sont la simplicité et la définition d'une *véritable problématique*. Il s'agit en effet d'exposer de façon économe et claire les enjeux que les documents constituant le dossier ne contiennent ou ne suggèrent parfois que de façon sous-jacente. Cela suppose que l'on ne se soit pas égaré

dans la multitude des éléments proposés, dont seuls les plus signifiants et les plus adéquats doivent être retenus. De très nombreuses copies montrent une absence totale de méthode et de réflexion sur la construction des paragraphes.

On observe trop souvent que les candidats sont incapables de *ramener un groupe de faits à l'unité d'un principe ou d'une idée*, d'où des compositions souvent lourdes, énumératives et scolaires. *Les faits* qui peuvent être mentionnés dans le corps de la note de synthèse doivent être peu nombreux et posséder une forte valeur illustrative. Ce sont *les idées* et leur articulation qui permettent d'apprécier *in fine* si le candidat a dominé son sujet avec suffisamment de hauteur.

Le reproche que l'on peut adresser aux candidats est, à titre principal, de n'avoir pas toujours su respecter « l'esprit de la note de synthèse » qui n'est pas un simple résumé des documents proposés. La rédaction de la note nécessite une *mise en perspective* du contenu des différents documents qui composent le dossier.

Il s'agit bien toujours de *hiérarchiser les documents*, de même que l'ensemble des aspects qu'ils contiennent, la note constituant une *structure d'idées*. De nombreux candidats ont fait la part trop belle à un seul document au détriment d'autres aspects du dossier tout aussi importants. Il faut par ailleurs reformuler le texte en en conservant l'esprit et en expliquant les concepts les plus importants ; il est important de montrer au correcteur que l'on comprend les notions, notamment de droit, que l'on utilise et que l'on perçoit les enjeux de toute nature, politique notamment, qui sous-tendent telle ou telle mesure présentée dans les documents.

Par ailleurs, la note répond à un formalisme bien précis, introduction courte, visualisation claire mais sans lourdeur des parties et sous-parties. Ce formalisme bien souvent n'a pas été respecté. La présence ou non d'une conclusion est d'une certaine manière débattue « en doctrine » ; mais en tout état de cause la nature de cet exercice s'inspire d'une mise en situation professionnelle, et n'impose pas de conclure.

Enfin, le style de la note est concis et précis ; le paragraphe se bâtit en partant des idées les plus abstraites, puis se concrétise par des exemples proposés par les documents, ou par des données chiffrées qui viennent illustrer le propos.

Sur ce point important de la note de synthèse, voir plus loin le développement présenté en annexe.



L'ÉPREUVE ORALE

Le niveau de l'épreuve a été globalement assez élevé, certaines prestations s'avérant de grande qualité, et les parcours professionnels de nombreux candidats

riches et variés. Il en est de même s'agissant de la présentation, du parcours professionnel, voire des motivations. Un nombre important de candidats avaient suivi une préparation auprès de l'IGPDE, ceci expliquant sans doute en bonne part cela. Des candidats qui se présentaient pour la seconde fois à l'épreuve orale ont progressé de manière remarquable, profitant manifestement de leur précédente expérience. Pour autant, un certain nombre de remarques sont à formuler sur la façon dont les candidats abordent l'épreuve, et notamment sur les faiblesses et lacunes qui y ont été constatées par les jurys :

- La plupart des notices étaient correctement renseignées ; cependant il conviendrait que les candidats n'y abusent pas des sigles, et développent ceux qu'ils emploient.
- Certains exposés préliminaires demeurent artificiels et formatés, d'autres au contraire paraissent mal préparés et manquent de substance.
- Plusieurs candidats n'ont pas exposé leur projet professionnel, quand bien même ce point leur était expressément demandé.
- Certains candidats ont du mal à s'affranchir d'une description purement technique ou procédurale de leur métier et ne font pas toujours référence au contexte administratif et institutionnel dans lequel il s'exerce.
- Trop de candidats encore se réfugient derrière des réponses convenues, sans oser affirmer leur propre point de vue.
- Les motivations qui conduisent à envisager d'intégrer l'ENA sont bien souvent banales et peuvent se résumer à « un goût pour le service public », au désir de « concevoir et mettre en œuvre les politiques publiques », ou encore à celui de « donner une nouvelle impulsion à ma carrière »... Le jury de son côté attend, sans que le candidat verse dans la confiance intime ou trop émotionnelle, d'être convaincu de l'importance personnelle pour lui de cette évolution de carrière, qu'elle relève d'une tranquille logique ou d'une audacieuse volonté de rupture. Il est très à l'écoute du candidat sur ce point, et attentif à toute expression de la légitimité et de l'authenticité de la démarche.
- Les centres d'intérêt et les activités extra-professionnelles ne sont pas assez mis en lumière et en valeur, alors qu'ils constituent des atouts non négligeables dans la prestation du candidat.
- Bien des candidats restent très centrés sur leur métier de base et ne manifestent qu'une ouverture limitée à des sujets qui n'y sont pas liés : on constate ainsi que beaucoup n'ont même pas une connaissance élémentaire des institutions européennes, de la constitution de 1958, de l'organisation des collectivités territoriales, des grands principes qui régissent la fonction publique, des rôles du Conseil d'Etat... L'accès à la préparation au concours interne de l'ENA est

certes de nature à permettre l'approfondissement de ce type de savoir, mais il ne saurait dispenser d'un effort personnel en amont pour en acquérir, au moins sommairement, les bases. Il s'agit d'ailleurs là pour le jury, d'une manière très naturelle, d'un indice très visible de l'évaluation de la véritable motivation du candidat, de la réalité de son engagement.

- Il est indispensable pour certains candidats d'améliorer leur diction, pour d'autres de ne pas répondre aux questions des membres du jury par de simples « oui, non, je ne crois pas », mais de s'efforcer presque systématiquement de rattacher toute question posée à une chronologie qui l'éclaire, à un environnement qui la situe, et encore davantage à un enjeu général qui l'englobe ; la réponse n'en sera que plus consistante et plus convaincante.

Cette épreuve orale demande une certaine humilité, de la disponibilité et de l'ouverture. Certains candidats n'ont manifestement pas compris les règles de conduite de cet oral et ne saisissent pas que cette épreuve est un premier pas en direction de l'exercice des métiers de la haute fonction publique auxquels ils prétendent. De ce point de vue, c'est au candidat de se plier aux exigences du jury ; répondre simplement à ses questions permet au jury d'apprécier au mieux certes le niveau de culture du candidat, mais plus nettement encore son aptitude à raisonner, comme à construire une réponse témoignant d'une opinion personnelle, d'une capacité de jugement, d'une véritable personnalité.

La capacité du candidat à construire une réponse de bon sens face à des questions ouvertes de natures diverses est également requise. On espère du candidat qu'il puisse faire preuve d'ouverture d'esprit en direction du champ culturel compris de manière large : le profil espéré n'est pas en effet celui d'un candidat engoncé dans les arcanes techniques de son métier ! A tout le moins, le candidat doit être capable de simplifier les aspects excessivement techniques de sa profession afin d'en faire comprendre, de manière claire et pédagogique, l'intérêt aux membres du jury. Il convient de présenter de façon assez plaisante des domaines parfois rebutants. Un appétit sensible pour la musique, la littérature, le cinéma, la danse, et les arts d'une manière générale, produit sur le jury l'effet d'un souffle « rafraîchissant » ; il lui permet de « prendre langue » avec le candidat au delà du cadre trop étroit du contrôle de connaissances ou d'un exposé technicien, étriqué de méconnaître les enjeux sociaux ou politiques qui le sous-tendent. Le candidat en retire un profit considérable.

Annexe 1 :

Compléments sur la méthode d'élaboration et de rédaction de la note de synthèse

L'exercice de la note de synthèse étant difficile, voire redoutable, et ses définitions mêmes s'avérant assez diverses, on peut comprendre que de nombreux candidats l'appréhendent tout particulièrement, et ce d'autant plus qu'ils ne se sentent pas du tout assurés d'en posséder la maîtrise et la méthode. Il a donc semblé au jury qu'un nombre non négligeable de candidats aux concours pouvait tirer parti d'une clarification sur ce point. Il faut ajouter à cela d'une part que le rapport de l'an passé s'était déjà employé dans ce sens, d'autre part et surtout que les remarques qui sont formulées ici ne dispensent aucunement des enseignements qu'une formation active, une préparation comportant des exercices pratiques corrigés, est la seule à pouvoir dispenser. Ce texte, **qui ne prétend pas fournir l'unique définition de l'épreuve, mais simplement aider les candidats à saisir les principales attentes des jurys de la PENA**, est dû pour une large part à M. Guy Quilleveré, membre du jury du concours de la première catégorie aux sessions 2008 et 2009.

La note de synthèse est un exercice qui demande de l'acuité intellectuelle et une réelle maîtrise du temps. Elle s'apparente à une course de demi-fond. Chacune des décisions prises par le candidat dans la perspective de la construction de la note est importante ; l'idéal de sa construction est, depuis la prise de contact avec les documents, de ne jamais répéter deux fois la même opération et de parvenir, sans revenir à la lecture des documents, au produit fini – c'est-à-dire à la production de la note rédigée.

La note de synthèse est un produit fini devant permettre à une personne ne disposant pas d'informations sur une question, souvent sensible et complexe, de prendre rapidement connaissance des enjeux qui y sont liés.

La note de synthèse est une structure d'idées

La nécessité d'une lecture « active »

Une lecture active doit entraîner une « qualification des idées », comme on parle d'une « qualification des faits ». Cette lecture s'effectue à travers ce « filtre » que constitue le libellé du sujet et que le candidat ne doit jamais perdre de vue : c'est lui en effet qui oriente sa démarche et guide sa lecture. Lire activement, c'est repérer très vite les éléments qui font l'intérêt de l'arrêt, de l'article de doctrine ou du commentaire joint au dossier. D'où la nécessité pour la « lecture-prise de notes » elle-même d'être en réalité « active », et pour le rédacteur de faire preuve d'un certain « savoir-faire » dans l'exploitation rapide des documents. Le candidat tire le maximum de bénéfice de cette lecture active en reportant sur une feuille les concepts majeurs, les mots-clés et les idées structurantes. Il y adjoint les réflexions qu'éveillent en lui ces éléments fondamentaux, comme les principes jurisprudentiels ou les éléments de théorie auxquels les éléments qu'il prend en note renvoient, et éventuellement un bref commentaire sur l'importance qu'il accorde à ce qu'il lit : s'agit-il d'une idée directrice, ou n'en est-ce qu'une illustration ?

La lecture active facilite la construction continue de la note

*La note doit se construire de manière continue du début à la fin de la prise de notes, car le candidat ne cesse de penser aux enjeux et à la portée de ce qu'il note, **activement**. Il regroupe donc les documents par thèmes et y repère celui, s'il y en a un, qui joue le rôle de pierre angulaire, de pièce maîtresse, et sur lequel il s'appuiera plus fortement. La hiérarchie dans l'importance des informations et des analyses fournies, que le candidat doit impérativement faire émerger et signaler, doit progressivement le guider dans sa lecture et surtout dans l'exploitation qu'il fait des documents fournis. Le candidat doit s'appliquer à identifier et définir, certes succinctement, ce qui fait l'intérêt, la singularité, la nouveauté d'une information, d'une observation, d'une réflexion. Cet aspect du travail, tel qu'il apparaîtra dans la rédaction même de la note, est évidemment capital et discriminant.*

Les fiches de prise de notes servent de seul vrai support à l'élaboration du plan. C'est pourquoi la prise de notes doit être extrêmement soignée et précise. C'est alors qu'elle devient dynamique, en quelque sorte porteuse d'une organisation des idées. En effet, une prise de notes claire qui met en relief puis regroupe les idées directrices contenues dans les documents emporte quasi automatiquement l'identification simple d'un plan.

La note de synthèse est un document destiné à être utilisé

La construction du plan

Le plan est « le plus grand commun dénominateur » des idées portées sur les fiches. Il hiérarchise les idées structurantes du dossier. Le plan doit résulter d'une simple hiérarchisation des idées figurant sur la prise de notes, - en réalité d'un corpus d'idées. La prise de notes correctement effectuée, la qualification des idées correctement opérée, le plan, en quelque sorte, en découle tout naturellement. Le travail continu de construction de la note, sans rupture donc, guide la démarche du rédacteur. Des allers-retours répétés entre la prise de notes et les documents traduisent généralement en effet une mauvaise maîtrise du dossier et sans doute même une approche erronée de son contenu

Elaborer un plan assez détaillé, éventuellement par étapes successives, est utile : cela facilite la rédaction de la note ; cela permet également de choisir le lieu où l'on viendra placer opportunément les illustrations des observations et analyses les plus fortes, des moments principaux de la note ; et surtout, cela permet de s'assurer de la cohérence logique de la démarche suivie.

La rédaction de la note

La conduite correcte de l'ensemble des étapes depuis la simple prise en main du dossier facilite grandement la rédaction de la note. Dans tous les cas, il convient de rédiger simplement et de la manière la plus concise et précise possible. La qualité essentielle de la rédaction de la note est en effet la clarté. L'introduction est courte ; elle pose le cadre et les enjeux de manière directe. Les documents utilisés sont mentionnés et si possible une seule fois. Pas de conclusion, ou alors une simple « phrase conclusive », dont l'idée est tirée des documents eux-mêmes.

Annexe 2

Liste des sujets d'écrit du concours de la session 2009

Première catégorie

Note de synthèse :

« A partir des seuls documents joints, vous rédigerez une note de synthèse, de 4 à 6 pages, présentant **les principaux enjeux de l'accueil de la petite enfance.** »

Exposé :

Rédaction d'un exposé sur un sujet d'actualité d'ordre politique, économique, social ou international à choisir parmi les sujets d'actualité suivants :

Actualité d'ordre politique : **Médias et démocratie.**

Actualité d'ordre économique : **Ethique et économie.**

Actualité d'ordre social : **Y a-t-il une fatalité de l'exclusion ?**

Actualité d'ordre international : **La crise, une chance pour la planète ?**

Deuxième catégorie

Note de synthèse :

« A partir des seuls documents joints, vous rédigerez une note de synthèse, de 4 à 6 pages, présentant **les principaux aspects de la problématique du suicide en milieu de travail.** »

Exposé :

Rédaction d'un exposé sur un sujet d'actualité d'ordre politique, économique, social ou international à choisir parmi les sujets d'actualité suivants :

Actualité d'ordre politique : **Forces et faiblesses des régimes démocratiques.**

Actualité d'ordre économique : **Faut-il s'attendre au retour en force du protectionnisme ?**

Actualité d'ordre social : **Quelles fonctions sont-elles remplies par le fait associatif ?**

Actualité d'ordre international : **Au 21^{ème} siècle, à quoi peut servir l'ONU ?**